



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

4^e trimestre 2018

N°34 LE BULLETIN DE L'ORDRE
DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Mon ordre
officiel



Les comptes 2017 de l'Ordre





Notre institution est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public.

Dans le cadre de cette mission, l'Ordre établit des comptes annuels qui retracent ses activités et son état patrimonial à la date du 31 décembre de chaque année.

Ces comptes sont établis selon le principe de l'engagement et récapitulent l'ensemble des flux économiques des 115 structures de représentation nationale.

Le bilan matérialise la situation patrimoniale de notre institution à la date de clôture (au 31 décembre 2017). Il récapitule plusieurs grands postes :

- ⊙ à l'actif, les immobilisations et les créances détenues par l'Ordre
- ⊙ au passif, les capitaux propres, les provisions et les dettes.



Bilan actif

en Euros	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AMORT. DEPREC. 31/12/2017	VALEURS NETTES 31/12/2017	VALEURS NETTES 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et licences	644 342	608 546	35 796	15 783
Immob. incorporelles en cours	85 375		85 375	177 112
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrain	838 485		838 485	691 838
Constructions	5 102 580	1 236 676	3 865 904	3 676 867
Installations générales, agenc. et divers	2 804 437	2 217 499	586 938	678 729
Matériels de bureau et informatiques	1 482 659	1 334 823	147 836	186 471
Mobilier	748 102	694 599	53 503	57 258
Immob. corporelles en cours	14 230 091		14 230 091	
Avances et acomptes sur immo. corporelles	472		472	279 355
Immobilisations financières				
Participations	93 164		93 164	93 224
Créances rattachées à des participations	4 799		4 799	4 299
Dépôts et cautionnements	209 243		209 243	218 177
Autres immobilisations financières	38 860		38 860	36 860
Autres prêts	1 139		1 139	
TOTAL	26 283 747	6 092 142	20 191 605	6 115 972
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 651		9 651	1 217
Cotisations et autres créances assimilées	199 633		199 633	88 720
Autres créances	17 688		17 688	9 485
Valeurs mobilières de placement	2 069 010		2 069 010	8 911 960
Disponibilités	15 539 410		15 539 410	7 072 479
TOTAL	17 835 392		17 835 392	16 083 860
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	201 550		201 550	287 871
TOTAL ACTIF	44 320 689	6 092 142	38 228 547	22 487 703

Actif immobilisé

Globalement, l'actif immobilisé connaît une progression (+14 076 K€) : il passe de 6 116 K€ à 20 192 K€, conséquence principale de l'acquisition des locaux du futur siège du CNO.

➤ **Les immobilisations incorporelles** regroupent les logiciels et licences actifs au sein des différents conseils. Pour les CDO et CRO, ce poste représente principalement les achats de packs Office. Pour le CNO, elles correspondent à l'ensemble des moyens permettant un fonctionnement optimal de l'Ordre dans le cadre de ses missions (sécurité informatique de l'Ordre, licences de messagerie ordinale, licences RPPS, logiciels Cohérence, Divalto...).

Le solde des immobilisations incorporelles en cours rassemble principalement les investissements réalisés par le CNO aux fins de modernisation du système d'information de l'Ordre et qui n'ont pas encore été déployés.

➤ **Les immobilisations corporelles** représentent 98 % de l'actif immobilisé. Compte tenu du contexte favorable des taux de crédit, la politique engagée pour l'accès à la propriété des structures a perduré sur l'année 2017. Ainsi deux structures ont fait l'acquisition de leurs locaux au cours de l'année pour un montant brut de 286 K€. Mais c'est surtout l'investissement réalisé pour le futur siège du CNO, d'un montant brut de 14 230 K€, qui vient justifier la progression de l'actif immobilisé.

➤ **Les immobilisations financières** sont composées essentiellement des titres de participations SCI et parts sociales de banque et de dépôts de caution pour les locaux et du matériel informatique.

Actif circulant

➤ **Les créances** passent de 99 K€ en 2016 à 227 K€ en 2017, augmentant de 128 K€. En effet, la progression du nombre de kinésithérapeutes allonge le temps de traitement des encaissements et accroît le travail du service recouvrement, entraînant une hausse des créances liées aux cotisations de 111 K€. Les autres créances ont progressé de 17 K€ (avance faite pour la prochaine conférence des présidents de février 2018, prestation indument réglée par un CDO en attente de remboursement).

➤ **Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités** ont progressé de 1 624 K€, conséquence de la hausse des produits de cotisations et de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Les valeurs mobilières de placement sont globalement constituées de produits de trésorerie présentant une exposition quasi-nulle aux risques de marché.



Bilan passif



en Euros	VALEURS 31/12/2017	VALEURS 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Réserves	16 152 798	13 635 744
Fonds de prévoyance		
Autres réserves		
Report à nouveaux (débitteur)		
Résultat de l'exercice	2 679 751	2 517 054
TOTAL	18 832 549	16 152 798
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 310 522	1 120 845
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 040 199	3 127 114
Emprunts et dettes financières divers	3 449	3 581
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	706 632	871 551
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	337 142	308 161
Organismes sociaux	779 705	714 357
État, impôts et taxes	141 170	123 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 957	1 843
Groupe		
Autres dettes	74 931	63 736
TOTAL	18 085 186	5 213 807
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	291	254
TOTAL PASSIF	38 228 547	22 487 703

Les capitaux propres

Les réserves 2017 comprennent les résultats accumulés des années précédentes et augmentent par rapport à l'année précédente du résultat 2016, soit + 2 517 K€. Le résultat 2017 s'élève à 2 680 K€.

L'ensemble formé par les réserves et le résultat de l'année représente les capitaux propres. Ils s'élèvent à 18 833 K€. Ils expriment sous forme synthétique la richesse patrimoniale de l'Ordre.

Les provisions pour risques et charges

Elles progressent de 190 K€ entre 2016 et 2017 et concernent deux risques :

- le risque URSSAF sur les indemnités d'élus : il représente 1 076 K€ sur le CNO et a été ajusté pour +149 K€ sur l'année 2017
- les risques liés aux actions judiciaires et administratives en cours et leurs conséquences financières qui s'élèvent à 235 K€

Les dettes

Le CNO a souscrit deux emprunts (13 000 K€) pour l'acquisition de son futur siège.

Il convient de noter également que quatre structures ont contracté de nouveaux emprunts sur l'année 2017 (soit +248 K€) destinés à l'acquisition ou l'aménagement des locaux occupés. Le montant des remboursements de l'année se monte à 267 K€.

Les autres postes des dettes sont constitués principalement des dettes fournisseurs, fiscales et sociales courantes au 31 décembre 2017. Elles ont diminué de -42 K€ sur l'exercice.



Compte de résultat

Le compte de résultat traduit en chiffres
les activités réalisées par l'Ordre
au cours de l'exercice.

en Euros	VALEURS 31/12/2017 (12 mois)	% CA	VALEURS 31/12/2016 (12 mois)	% CA	VARIATIONS 2017 vs 2016	VARIATIONS %
Revenus	20 400 574	100%	19 256 751	100%	1 143 822	6%
PRODUITS	20 400 574	100%	19 256 751	100%	1 143 822	6%
Reprises sur provisions et transfert de charges	274 667	1%	386 964	2%	-112 297	-29%
Autres produits	2 434	n/s	2 247	n/s	187	8%
AUTRES PRODUITS	277 101	1%	389 211	2%	-112 110	-29%
Achats	356 798	2%	316 319	2%	40 478	13%
Autres achats et charges externes	10 411 620	51%	9 765 599	51%	646 021	7%
Impôts, taxes et versements assimilés	824 254	4%	756 103	4%	68 151	9%
Salaires et traitements	3 814 903	19%	3 563 331	19%	251 572	7%
Charges sociales	1 581 419	8%	1 429 779	7%	151 641	11%
Amortissements et provisions	1 055 416	5%	1 278 976	7%	-223 560	-17%
Autres charges	3 405	0%	2 245	0%	1 160	52%
CHARGES DE STRUCTURE	18 047 815	88%	17 112 351	89%	935 464	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 629 860	13%	2 533 611	13%	96 249	4%
Produits financiers	112 273	1%	107 656	1%	4 618	4%
Charges financières	61 457	0%	66 825	0%	-5 368	-8%
RESULTAT FINANCIER	50 817	n/s	40 831	n/s	9 986	n/s
RESULTAT COURANT	2 680 677	13%	2 574 442	13%	106 235	4%
Produits exceptionnels	54 520	0%	165 746	1%	-111 226	-67%
Charges exceptionnelles	55 446	0%	223 134	1%	-167 687	-75%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-926	n/s	-57 388	n/s	56 462	n/s
Participation des salariés						
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 679 751	13%	2 517 054	13%	162 697	6%

Produits et autres produits

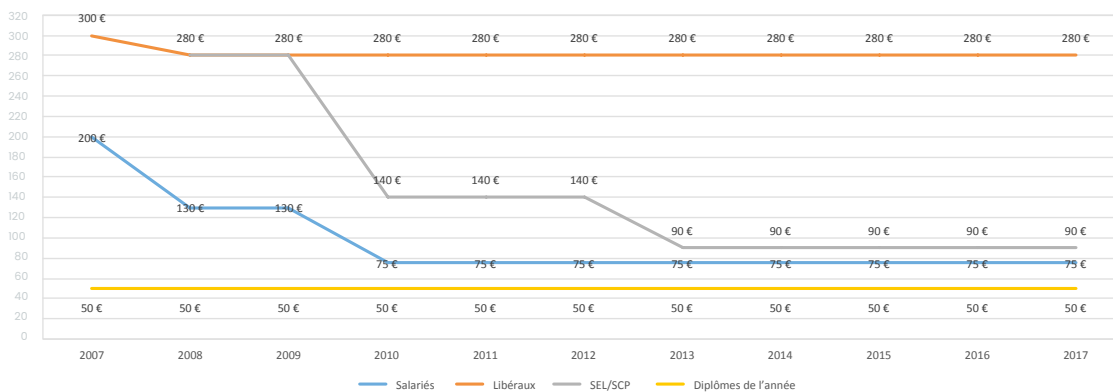
Les produits se décomposent en deux catégories :

➤ **Les produits de cotisations** sont évalués sur la base des encaissements constatés en 2017, auxquels sont ajoutés les cotisations encaissées début 2018 mais concernant 2017. Les cotisations ainsi constatées passent de 19 216 K€ en 2016 à 20 361 K€ en 2017 soit + 1 145 K€. Cette évolution de +6 % est consécutive à l'augmentation du nombre d'inscrits au tableau de l'Ordre et à un meilleur recouvrement des cotisations. Le montant de la cotisation individuelle demeure inchangé depuis 2013.

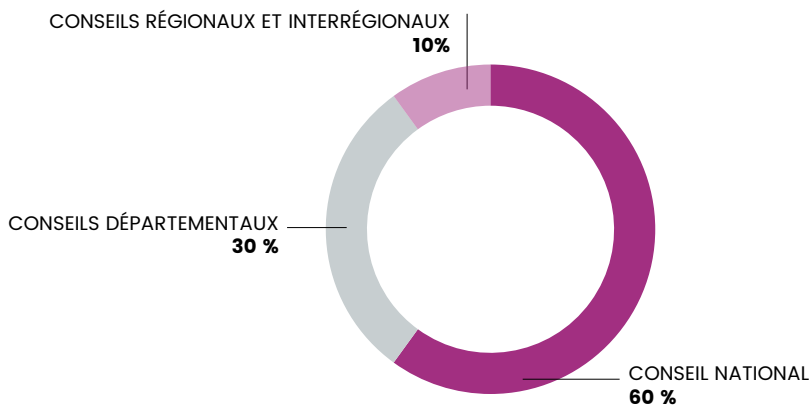
➤ **Les autres produits** sont en diminution de 112 K€ et passent de 389 K€ en 2016 à 277 K€ en 2017. Ils sont marqués essentiellement par des reprises de provisions pour risques dans le cadre de la réévaluation des risques encourus (risque prud'homal et risque de requalification en salaires des indemnités des élus supporté par le Conseil national).

Le montant de la cotisation individuelle demeure inchangé depuis 2013

Évolution des cotisations 2007 à 2017 :



Quotités attribuées aux différents échelons :



Charges de structure

Les principaux postes de charges de l'Ordre sont constitués des achats, autres achats et charges externes (10 768 K€), des impôts et taxes (824 K€), des frais de personnel et charges sociales associées (5 396 K€) et des amortissements et provisions (1 055 K€). Ces charges de structure concourent au bon fonctionnement de l'Ordre.

Achats-Autres achats et charges externes

Ces consommations représentent un total de 10 768 K€, soit 59 % du total des charges de l'Ordre pour l'exercice 2017, contre 10 082 K€, soit 58 % du total des charges de l'Ordre, en 2016. Les éléments constitutifs de l'augmentation de ce poste en 2017 de + 686 K€ sont répartis dans les postes suivants :

Indemnités et frais des élus

Ce poste est proportionnellement stable puisqu'il représente environ 27 % des charges de l'Ordre comme en 2016. De manière absolue, ce poste augmente de + 154 K€ (+3 %) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 4 863 K€ (le niveau des charges était de 4 709 K€ en 2016).

Frais d'affranchissement

À l'occasion de ses missions de service public, l'Ordre engage certains frais de publi-postage et de routage de documents. Ce poste d'un total de 518 K€ en 2017 représente 3 % des charges totales de la période contre 2 % (307 K€) des charges de l'exercice 2016. La forte hausse ainsi constatée (+211 K€) est concentrée à 83 % dans les charges des conseils départementaux. Cette variation et son partage s'expliquent par la tenue des élections dans les départements ayant requis : un routage du matériel de vote, différents publi-postage (avis d'élection et appels à candidature puis bulletins et enveloppes).

Frais de justice

À l'occasion de ses missions de service public, l'Ordre engage certains frais de justice au travers d'honoraires d'avocats et d'huissiers. Ce poste, qui représente un total de 574 K€ pour 2017 soit plus de 3 % des charges totales de la période contre 2 % (358 K€) des charges de l'exercice précédent. Cette augmentation des charges (+ 216 K€) tient aussi bien à la hausse des honoraires d'avocats (44 % de la hausse) qu'à l'augmentation des frais d'huissier (56 % de la variation). La hausse des frais d'avocat est également représentée au conseil national et dans les représentations locales de l'Ordre. Elle est due à la multiplication des petits contentieux ayant trait à des litiges d'inscription au tableau, au non-paiement des cotisations...

L'origine de l'augmentation des frais d'huissiers est plus différenciée dans son explication :

- le Conseil national est fortement impacté par la forte progression des dossiers de recouvrement clôturés (aboutis) ;

- pour les représentations locales, l'augmentation provient des missions confiées aux huissiers pour réceptionner, dépouiller et synthétiser les votes des élections départementales du 31 mai 2017.

Communication institutionnelle

Ce poste est habituellement sujet à des variations annuelles importantes puisqu'il représente le coût des campagnes de communication de l'Ordre. Proportionnellement, le poste représente 5 % du total des charges (4 % en 2016) à 831 K€ (713 K€ en 2016).

Depuis 2013, le Conseil national mise, pour sa communication institutionnelle, sur des outils de communication essentiellement vidéo, en lieu et place de campagnes d'affichage ou de spots radiophoniques. L'Ordre enrichit ainsi les contenus (mini films et interviews), les outils (campagnes d'affichage en téléchargement libre) et les fonctionnalités de son site institutionnel et de ses comptes sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook,...). Ce poste et ses variations sont principalement portés par le conseil national (à près de 98 %). En 2017, le Conseil national a notamment poursuivi

l'évolution de ses supports de communication (refonte du site internet,...), participé à une campagne pour la promotion de la vaccination des professionnels de santé, enrichi le contenu de son colloque annuel... Ces évolutions expliquent la hausse de ce poste de + 118 K€ entre 2016 et 2017 (+17 %).

Les impôts et taxes

De par leur existence ou la constitution de leur patrimoine, les différentes représentations de l'Ordre doivent assumer le paiement de taxes et impôts (taxes foncières, taxes sur les bureaux, impôts à taux réduit sur les organismes à but non lucratif).

La prise en compte de ces dépenses dans les comptes de l'Ordre représente environ 1 % des charges totales de l'exercice ; cette proportion reste relativement stable d'un exercice sur l'autre.

Les charges de contributions sociales (CSG et CRDS) afférentes aux indemnités versées aux élus des représentations de l'Ordre, la taxe sur les salaires et la taxe de formation continue se retrouvent également dans ce poste « Impôts et Taxes ».

Ce poste représentait 756 K€ en 2016 et s'établit en 2017 à 824 K€ (+68 K€, soit +9 %).

Les salaires et traitements et charges sociales

Ce poste représente 5 396 K€ en 2017 contre 4 993 K€ en 2016, soit une progression de +403 K€.

L'emploi de salariés implique le respect d'obligations légales et contractuelles sur lesquelles s'appliquent des charges sociales.

En proportion, le poids de la masse salariale chargée de chaque pôle dans les comptes de l'Ordre varie très peu depuis plusieurs années. La répartition est de l'ordre de 65 % pour les représentations locales de l'Ordre (CDO et CRO), contre environ 35 % pour le Conseil national.

Les dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste s'établit à 1 055 K€ en 2017, contre 1 279 K€ en 2016. Il est composé :

➤ des dotations aux amortissements qui évoluent proportionnellement aux acquisitions et mises en service réalisées sur l'exercice. Cet exercice est le premier depuis 2012 à constater une régression du niveau des dotations aux amortissements : -16 % en passant de 784 K€ en 2016 à 662 K€ en 2017.

➤ des dotations aux provisions principalement supportées par le Conseil national, qui permettent d'appréhender les différents risques encourus par l'Ordre.

Résultat financier

Les produits financiers passent de 108 K€ en 2016 à 112 K€ en 2017 soit +4 K€ en raison de l'encaissement des intérêts des placements financiers arrivant à terme sur l'exercice.

Les charges financières s'établissent à 61 K€ en 2017 contre 67 K€ en 2016, soit une diminution de -8 %, en raison de la diminution des intérêts d'emprunts, qui diminuent au fil des années.

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont en régression et passent de 166 K€ en 2016 à 55 K€ en 2017 (-111 K€) en raison des produits liés aux cessions de parts SCI et parts sociales réalisés sur l'exercice 2016 et non reconduits.

Les charges exceptionnelles diminuent également de 75 % en passant de 223 K€ en 2016 à 55 K€ en 2017 (-168 K€), en raison des cessions d'immobilisations financières (parts SCI et sociales) effectuées uniquement sur l'exercice 2016.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2017

À mesdames et messieurs
les membres du Conseil national,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil national, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre national des masseurs-kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.9 de l'annexe des comptes annuels relatif à la constitution d'une provision au titre des prélèvements sociaux qui pourraient être appliqués aux indemnités d'élus.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Appréciation comptable des cotisations

En l'absence d'une véritable comptabilité auxiliaire des adhérents de l'Ordre, les cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation d'après les cotisations encaissées en 2018 et se rattachant aux exercices précédents. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues, telles que décrites aux points 1.2.7 et 2.13 de l'annexe aux comptes annuels, et sur la base des éléments disponibles, avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Conseil national

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'Ordre présenté par le Président et dans les documents adressés aux membres du Conseil national sur la situation financière et les comptes annuels.



Avis de la commission de contrôle des comptes et placements financiers sur les comptes 2017



MEMBRES PRÉSENTS

Gérard COLNAT (Rapporteur)
Marc GROSS (Président)
Véronique JOUSSE
François MAIGNIEN
Michel PAPAREMBORDE



LA CCCPF S'EST RÉUNIE LES 5 ET 6 JUIN 2018 EN SALLE EUROPE AU SIÈGE DU CNOMK À PARIS.

Conformément à l'article L4232-6 du code de la santé publique (CSP),
rendu applicable aux masseurs-kinésithérapeutes, par l'article L4321-19 du CSP ;
Vu l'examen des comptes établis par la trésorière générale ;
Vu le rapport financier de l'expert-comptable ;
Vu le rapport du commissaire aux comptes ;

Après avoir analysé les comptes annuels 2017 de l'Ordre, auditionné la trésorière générale, la commission de contrôle des comptes et placements financiers (CCCPF) constate :

Situation des inscrits au 31 décembre 2017

Masseurs-kinésithérapeutes et sociétés inscrits au tableau : 87 358 (+4 661 par rapport au 31 décembre 2016).

Dont :

- 73 588 (+3687) en exercice libéral
- 12 585 (+ 843) en exercice salarié
- 1 185 (+ 131) sociétés ou autres

En outre, 624 (+57) professionnels sont en cours de transfert.

Comptes de l'Ordre

- Les produits de l'année s'élèvent à 20 844 K€ en progression de 6 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les produits des cotisations se montent à 20 361 K€.
- Les charges de l'année s'élèvent à 18 165 K€, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2016.
- Le résultat est de + 2 680 K€.
- La commission a noté en particulier :
 - L'impact de cette année électorale sur les frais de fonctionnement (+ 12 % soit 91 K€)
 - La maîtrise des indemnités des conseillers
 - Une baisse des frais de location de 4 %
- Suite aux préconisations de l'an passé, le CNO s'est engagé dans un processus d'acquisition de locaux, dans les différentes structures, qui permettront, à terme, de faire l'économie des loyers.

Comptes des Conseils départementaux

- Les indemnités d'investissement et perte de revenus sont en hausse modérée de 2 %.
- Les frais de fonctionnement sont contenus à +13 % dans un contexte d'élections.
- Les honoraires juridiques et comptables sont en hausse de 89 %.
- Les frais financiers diminuent de 35 % grâce à la poursuite de la renégociation des emprunts.

Comptes des Conseils régionaux

- Le total des charges baisse de 5 % dans le cadre du regroupement des Régions
- Baisse des frais de déplacement : -5 %
- Indemnités d'investissement et pertes de revenus : -2 %
- Les frais de fonctionnement en légère hausse de 2 % (élections)

Comptes du Conseil national

- Les produits augmentent de 7 % et les charges de 4 %.
- Les indemnités globales du Conseil national augmentent de 13 % ; suite au passage à 38 conseillers dans le cadre de la loi sur la parité.
- Le montant accordé pour l'entraide augmente de 20 %.
- Les frais de fonctionnement sont également en hausse de 12 % dans le cadre des élections.

Préconisations



La commission encourage le Conseil national à poursuivre sa politique de lutte contre les distorsions budgétaires entre structures de mêmes niveaux, y compris pour ce qui concerne les indemnités liées aux fonctions ordinales.



La commission souhaite le passage rapide d'une comptabilité d'encaissement à une comptabilité d'engagement.



La commission préconise la poursuite de la politique actuelle des placements financiers.

La commission acte de la bonne gestion financière du Conseil national qui permet de maintenir le montant des cotisations ordinales depuis plusieurs années,

Après questionnements et vote de la commission de contrôle des comptes et placements financiers, celle-ci propose à l'unanimité au Conseil national d'approuver les comptes de l'exercice 2017 et de donner quitus à la trésorière générale.

Pour la commission, le rapporteur
Gérard COLNAT
Conseiller national



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
120-122 rue Réaumur, 75002 PARIS
Standard : 01 46 22 32 97 – Fax : 01 46 22 08 24
www.ordremk.fr